

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HEBERGEMENT 6/14 ANS

DU LUNDI 22 FEVRIER AU VENDREDI 5 MARS 2021 AU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL

Je soussigné(e) (I) Père Mère Tuteur (trice) de l'enfant
Nom – Prénom du responsable légal :
Nom – Prénom de l'enfant : Né(e) le
Fréquentant l'école :
Adresse complète :
.....
Téléphone père : Travail :
Mère : Travail :

SOUHAITE PRE-INSCRIRE MON ENFANT A L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER

DATES	JOURNEE	DATES	JOURNEE
Lundi 22 février		Lundi 1 ^{er} mars	
Mardi 23 février		Mardi 2 mars	
Mercredi 24 février		Mercredi 3 mars	
Jeudi 25 février		Jeudi 4 mars	
Vendredi 26 février		Vendredi 5 mars	

Pour le déjeuner : repas classique ou repas végétarien

Veillez indiquer si votre enfant prendra la navette Trith/Poirier	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Départ à 8h10 – retour à 17h15 - place Roger Salengro	<input type="checkbox"/> MATIN	<input type="checkbox"/> SOIR
Départ à 8h15 – retour à 17h30 - complexe Eugène Philippe	<input type="checkbox"/> MATIN	<input type="checkbox"/> SOIR

Rendez-vous 10 minutes avant l'heure fixée

Attestation de fréquentation (1) : OUI NON

INFORMATIONS UTILES

Assurance : La ville de Trith Saint Léger, en sa qualité d'organisateur d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, souscrit une assurance qui couvre les participants en cas d'accidents ou d'incidents relevant uniquement de son entière responsabilité.

A ce titre, il est important de vous rappeler qu'il vous incombe de prendre toutes les dispositions afin que votre (vos) enfant(s) soit(ent) assuré(s) à titre individuel contre tout acte résultant de son propre fait (exemple : dommage aux tiers, dégâts au matériel et/ou aux locaux municipaux), et ce pendant toute la durée de sa participation aux activités.

Objets de valeur, vêtements de marque,... : La ville de Trith Saint Léger ne pourra être tenue pour responsable de la perte ou de vol d'argent de poche, objets de valeur ou effets vestimentaires dont le port est vivement déconseillé.

Trith Saint Léger, le / /2021

Signature des parents,

(I) Cochez la(les) case(s) correspondante(s)